



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 04 mars 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je souhaite interpellier le Gouvernement au sujet de **la médecine environnementale**.

En matière de médecine environnementale, l'accord gouvernemental 2018-2023 prévoit un nombre de projets à réaliser. Lors de cette interpellation, j'aimerais, entre autres, aborder les points suivants :

- l'avancement de la mise en place de la solution intérimaire sur le site de l'hôpital de Niederkorn, décidée en novembre 2019 en attendant la finalisation du projet « Südspidol » ;
- l'adaptation de la nomenclature et la prise en charge des actes ;
- le remboursement des analyses des polluants ;
- la mise en place de formations de base et continue spécifiques en médecine environnementale et la promotion de la recherche dans ce domaine ;
- la création d'une plateforme interministérielle vouée à élaborer une stratégie nationale en matière de santé environnementale ;
- la politique d'information en ce qui concerne la médecine environnementale et l'encadrement des patients.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Hansen
Député